

La Transition Énergétique pour la Croissance Verte

Dans le cadre de l'application des textes relatifs à la Loi (TECV), l'article 173 (paragraphe VI) de la Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) n°2015-992 du 17 août 2015 modifiée vient étendre le dispositif de l'article L 533-22-1 du code monétaire et financier (instauré par l'article 224 du Grenelle II) aux investisseurs institutionnels en leur imposant la prise en compte des critères **ESG** (*Environmental, Social and corporate Governance*) dans leur politique d'investissement. Il leur est demandé de décrire leur prise en compte des enjeux environnementaux (notamment liés au risque climat), sociaux et de gouvernance, sans pour autant leur imposer de méthode prescriptive.



L'acronyme **ESG** peut se traduire en Français par investissement socialement responsable (**ISR**) mais par convenance la M.P.N comme l'ensemble des institutionnels et des autorités de contrôle, utilisera le terme **ESG**.

L'ESG est fondé sur la conviction que la prise en compte de facteurs sociaux et environnementaux, d'éthique et de gouvernance assure la performance financière des sommes investies à moyen et long terme compte tenu d'une meilleure appréhension des risques et d'un meilleur management.

L'expérience montre que l'investissement socialement responsable résiste bien dans un contexte de crise financière et économique, et qu'il procure une bonne sécurité des placements.

CHAMP D'APPLICATION N°1 (Scope 1)

Émissions directes résultant des actifs détenus par la M.P.N :

Dans ce contexte la M.P.N pour sa politique de placements pratique *La sélection ESG* : cette approche consiste à sélectionner les entreprises ayant les meilleures pratiques environnementales, sociales ou de gouvernance. La méthode de gestion la plus répandue en France est l'approche **Best in Class** (*Les mieux notées*) qui consiste à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier au sein d'un secteur d'activité.

Dans le contexte prudentiel qui anime la gouvernance de notre institution et qui vise au maximum à privilégier la protection du capital investi, sur une échelle de 1 à 7 (échelle croissante) par rapport au rendement, nos investissements sont principalement placés en obligations de l'état Français OAT (*Obligation Assimilable du Trésor*) ou en CADES (*Caisse d'amortissement de la dette sociale*).

Pour une plus faible part, la M.P.N toujours avec le même engagement sur l'échelle de risque possède des placements structurés (assurances vie, TNMT *Titre Négociable à Moyen Terme*) auprès de ces deux partenaires financiers privilégiés, la B.N.P PARIBAS et CAISSE D'EPARGNE ALSACE particulièrement en pointe dans la prise en compte des critères ESG.

Bâtiment Entreprise :

Dans ce contexte le conseil d'administration de la M.P.N a décidé en 2017 de remplacer la majeure partie de l'éclairage de notre siège à Schiltigheim par de l'éclairage à LED. De même l'ensemble des locaux de passage ont fait l'objet d'un traitement par le remplacement des interrupteurs traditionnel par des détecteurs de présence. L'économie électrique attendue de 1 à 6, devrait générer un bilan carbone à l'avenant. **GES**

L'ensemble des points de distribution d'eau font également l'objet d'une remise à niveau visant à supprimer les pertes et à en améliorer l'efficacité.

Les véhicules :

Tous les véhicules de la M.P.N ont moins de 3ans et sont à la norme Euro 6.

À chaque fois que possible le covoiturage et le travail à domicile pour la gouvernance participent à la réduction des GES (Gaz à Effet de Serre) et de fait à l'empreinte Carbone.

Les IPAD :

La M.P.N pionnière en la matière dans le cadre de la communication au sein de sa gouvernance (Administrateurs et délégués), a depuis plusieurs années et, avant même la mise en place de la COP21 doté ceux-ci de tablettes IPAD.

En permettant de mettre à disposition et de faire parvenir à tous ces acteurs les documents nécessaires à leur prise de décision c'est des centaines de pages qui n'ont pas été imprimées ainsi que les enveloppes et les envois postaux correspondant.

Ainsi chaque année rien que pour les envois réglementaires, c'est 13.456gr de CO2 qui ne sont pas rejetés dans l'atmosphère.



CHAMP D'APPLICATION N°2 (Scope 2)

Émissions indirectes provenant de l'énergie acquise à l'extérieur :

La M.P.N travaille avec comme fournisseur d'énergie le groupe ÉS (Électricité de Strasbourg) qui s'implique à être un acteur de la transition énergétique répondant aux ambitions de la COP21 et à la lutte contre le changement climatique.

Dans ce cadre, le groupe ÉS affiche sa détermination à agir en faveur du développement durable dont l'une des composantes essentielles est un engagement fort en faveur de l'environnement. Par ailleurs, le projet de développement de cette entreprise s'appuie sur la valorisation de son ancrage local dans une région à forte sensibilité environnementale.

C'est en cohérence avec ces engagements que le groupe ÉS qui a entrepris une démarche de progrès intégrant un système de management environnemental ISO 14001 se place dans une démarche identique à la M.P.N.

CHAMP D'APPLICATION N°3 (Scope 3)

Autres émissions indirectes provenant de sources non détenues ou contrôlées par la M.P.N :

- Procès et Produits :

La M.P.N a pour l'ensemble des adhérents sauf pour ceux qui en ont fait demande expresse (personnes âgées, ou n'ayant pas accès au web) supprimé les relevés de prestation papier.

Sauf dans les cas où il ne peut être fait autrement, la dématérialisation est privilégiée.

L'ensemble du processus informatique aussi bien matériel que logiciel est géré en interne et seul les sauvegardes redondantes disséminées pour raison de sécurité font l'objet d'un traitement en externe.

- Actifs en location :

La M.P.N dans un souci d'efficacité vient de renouveler son parc d'imprimantes et de photocopieurs. Les critères de consommation et d'émission de GES de ces appareils ont été parmi les premiers à être mis en avant lors des choix qui ont été opérés.

La M.P.N acteur important de votre santé, en s'impliquant fortement dans l'efficacité énergétique, volet important de la performance environnementale, désigne le fonctionnement d'un système qui évite les émissions en optimisant la consommation d'énergie fossile. Elle participe donc à son niveau par son implication à contenir le réchauffement climatique en dessous de 2°C (voire 1,5°C) par rapport aux niveaux préindustriels jusqu'à 2100.